

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 6 MARS 2023 – 20 h 30

Pour affichage public conformément à l'article L2121-25 du CGCT

Etaient présents :

Marie BERTHOUMIEU

Jérôme LANDES

Maurice ANDRIEU

Christian FABRE

Marylène HARANG

Alain ROUGIE

Secrétaire de séance : Jérôme LANDES, en absence d'autre candidature.

Mme le Maire fait lecture du compte-rendu de la réunion du 8 décembre 2022 et le met au vote. Une rectification y est apportée, s'agissant du point 2 (délibération subvention Association Parents d'élèves de l'école d'Aynac : Mme Aurore MAGE est membre de l'association et non présidente)

6 VOIX POUR

1/ DELIBERATION FONGIBILITE DES CREDITS

Mme le Maire explique aux élus que la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 apporte des simplifications au budget et notamment le conseil municipal peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Mme le Maire demande donc aux élus l'autorisation de procéder, à compter de l'exercice 2023, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Vote : 6 VOIX POUR

2/ DELIBERATION PARTICIPATION AUX FRAIS DE SEJOUR SCOLAIRE D'UN ENFANT D'ALBIAC

Mme le Maire indique que l'école Sainte Hélène où est scolarisée Eléna BIBROWICZ JOUANTOU a fait une demande de participation au voyage scolaire de celle-ci au Puy du Fou. Elle propose une participation à hauteur de 50 € et fait un tour de table pour recueillir l'avis des élus.

Vote : 6 VOIX POUR

3/ DELIBERATION PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRES ECOLE SAINTE HELENE

Mme le Maire rappelle que la commune a toujours participé aux frais scolaires de l'école privée Sainte Hélène et ce à hauteur des frais de participation de l'école publique de Gramat. A ce jour, nous n'avons pas reçu le montant des frais des écoles publiques pour que la commune puisse s'aligner.

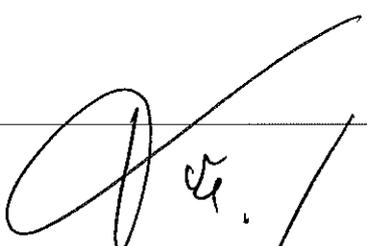
6 VOIX POUR

INFORMATIONS DIVERSES

- CR 13 : Mme le Maire indique que le jugement de la Cour d'Appel d'Agen concernant le litige du CR13 a été rendu qui confirme que le CR13 appartient bien à la Commune et que les délimitations réalisées par le géomètre-expert sont validées. La commune a enfin gagné tous ses procès qui ont été intentés contre elle pour l'appartenance de ce chemin. Les tiers qui revendiquaient l'appartenance du chemin ont été condamnés à verser 3 000 € à la commune ainsi qu'à Mme Binet et à rembourser les dépens.
- Les travaux du local technique sont maintenant achevés. Il restera quelques finitions tel que l'acheminement de la gouttière façade Est vers l'arrière du bâtiment afin de récupérer les eaux de pluies. Mme le Maire propose que l'inauguration des travaux se fasse en même temps que les travaux de la coupole de l'église, soit dans le courant du 2e semestre 2023.
- Une réunion voirie du secteur Nord du Grand Figeac aura lieu le 15 mars prochain.
- Mme le Maire fait un point sur les différentes réunions du PLUI qui ont eu lieu ces dernières semaines.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h55.

APPROUVE LE 1ER avril 20233

Marie BERTHOUMIEU	
Elu secrétaire de séance	